Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens

La morosité et les frimas de l'hiver sont désormais derrière nous. Après cette léthargie saisonnière, la nature se réveille, autorisant à chacun de vaquer à ses activités favorites. Le Printemps, source de renouveau, est également la saison de prédilection pour les évènements majeurs, ils illustrent le dynamisme de nos structures.

Budget :

Conformément aux années antérieures, l'assemblée délibérante a approuvé le budget prévisionnel de l'année en cours lors de la séance du Conseil municipal du 28/03/2025.

- Excédent de fonctionnement 2024 : **445 922.52 €**
- Déficit d'investissement 2024 : **58 170.94 €**
- Reste A Réaliser 2024 : **96 648.66 €**
- Résultat de clôture : **291 102.92 €**

Equilibre dépenses/recettes de fonctionnement Budget Primitif (BP) 2025 : **608 010.42 €**

Dépenses/recettes d'investissement BP 2025 : **895 556.69 €**

L'excédent de fonctionnement antérieur, comptabilisé en recette, vient pour une part couvrir le déficit d'investissement ainsi que les restes à réaliser de 2024, également soutenir les dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2025, le solde est alloué à la section investissement, permettant ainsi d'autofinancer les travaux projetés en investissement pour l'année en cours.

Pour la septième année consécutive, les taux d'imposition approuvés par le Conseil demeurent inchangés, seules les bases locatives connaissent une revalorisation de 1,7 %.

Taux communaux :

Taxe d'Habitation : **13,00 %**
Taxe sur le Foncier Bâti: **28,68 %**
Taxe sur le Foncier Non Bâti **: 133,76 %**

Taxes intercommunales :

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : **9 % en baisse de 0,40 % par rapport à 2024,** soit un produit de **1 239 000 €** attendu par la communauté de communes pour couvrir les dépenses afférentes à ce poste.

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : produit appelé à la 4C par le SPM pour l'année 2025 : **337 612 €**

Notre encours de dette au 1er janvier 2025 s'élève à **109 710 €.**

Les principales dépenses inscrites au BP 2025, fonctionnement et investissement confondus :

Bâtiments :

Edification d'une ombrière sur une partie de l'espace récréatif de l'école Etienne Saunier, avec intégration de panneaux solaires.

Réfection des peintures du secrétariat de la mairie et du bureau du maire.

Electrification du four communal.

Pose des derniers convecteurs performants dans les Gîtes 100 et 101.

Matériels :

Achat/installation d'un rétroprojecteur et de deux photocopieurs (mairie et école).

Acquisition/installation d'un défibrillateur.

Voiries :

Dans la continuité des travaux réalisés en 2024 ; pose des enrobés sur le hameau du Mollard.

Renouvellement des glissières de sécurité aux Chavannes-du-Milieu et route des Combes.

Reprise des signalisations horizontales (marquages au sol) sur l'ensemble de la commune.

Elagage route du Clozet.

Aire de loisir de l'Aiguillon :

Restauration du deuxième court de tennis (partie entrainement).

Agencement d'un petit chalet à destination de l'école et de l'association du Sou des écoles.

Cimetière :

Acquisition/installation d'un nouveau columbarium.

Conformité administrative et règlementaire :

Archivage.

Mise en place du Document Unique.

Registre de sécurité.

Sentier de randonnée :

En collaboration avec le Syndicat de la Lauzière, auquel la Commune est affiliée, un sentier à destination des randonneurs sera balisé. Le parcours fléché débutera à l'aire de loisir de l'Aiguillon via l'église, les Chavannes-du-Milieu, Les Chavannes-de-Dessus, pour rejoindre les sentiers de la Chapelle et de Notre-Dame-du-Cruet au niveau du hameau du Preynet (ex commune de Montgelaffrey) permettant ainsi d'accéder au sentier « Balcon de la Lauzière ».

Evènement :

L'achèvement du four communal marque le début d'une nouvelle étape, son inauguration se déroulera le 29 mai prochain à 10H00. Nous serons heureux de vous accueillir pour célébrer cet évènement.

Le Maire